Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 31 (1936)
Heft: 2

Artikel: Autour de la cathédrale de Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172805

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Autour de la cathédrale de Lausanne

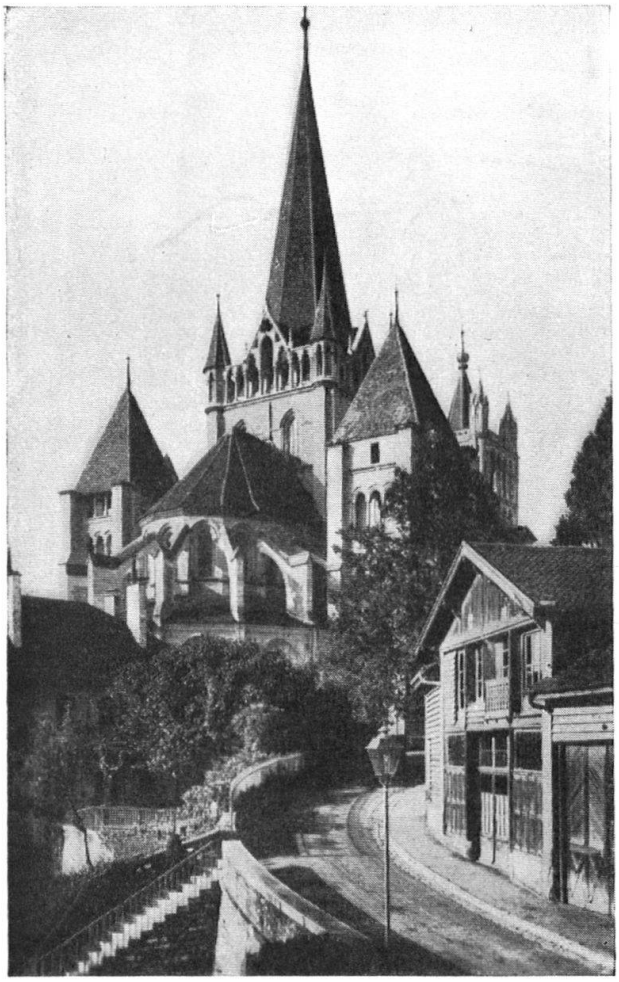

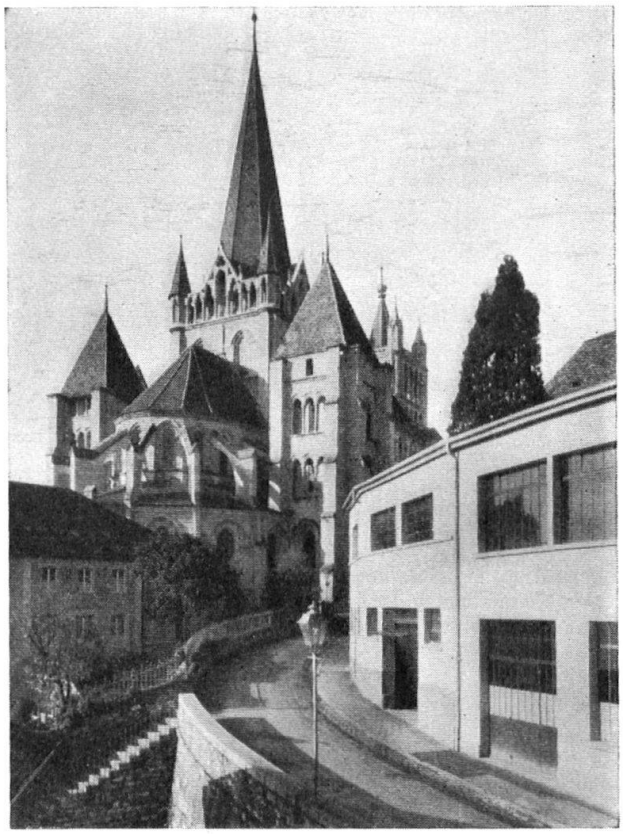

Dans la session de mai 1934 il fut demandé au Grand Conseil vaudois un crédit de 35,000 francs pour la construction d'ateliers au Tournant de l'avenue Menthon, à l'endroit où celle-ci débouche près du chœur de la cathédrale. M. G. Rigassi, député et rédacteur de la « Gazette de Lausanne », parlant comme membre de la Société dart public, recommanda, dans la séance du 14 mai 1934 au Conseil d'Etat, au Département militaire et en particulier au Département des Travaux publics « de bien vouloir examiner les conditions dans lesquelles se fera la construction, si elle sera conçue de façon à déparer la moins possible le très beau paysage urbain que constituent la cathédrale, vue depuis l'avenue Menthon, le chœur de la cathédrale, superbe coup d'œil qui mérite d'être conservé dans la mesure du possible ».

Le crédit demandé fut accordé par le Grand Conseil, mais, comme nos lecteurs pourront le constater par les illustrations ci contre, il ne fut guère tenu compte des recommandations adressées au Grand Conseil.